



<http://www.rp59.fr>

Racines et Patrimoine En Avesnois

Edito

Finies les vacances, vive la rentrée !...

Et elle a bien débuté puisque R&P a participé au salon de généalogie et d'histoire locale « SCALDROBRESIA 2012 » qui s'est tenu les 15 et 16 septembre à la salle polyvalente d'Escaudoeuvres près de Cambrai.

Organisé par le Groupe des Généalogistes Amateurs du Cambrésis (GGAC), ce deuxième congrès inter régional, la plus importante manifestation au nord de Paris après celle de Lille, a réuni 50 associations et organismes professionnels venus du Nord, du Pas de Calais, de l'Aisne, de l'Oise, des Alpes Maritimes, de Corrèze, d'Eure et Loir, du Haut Rhin, de Loire Atlantique, du Loiret, du Rhône, de Seine Maritime, d'Île de France et également d'Italie, de Belgique et des Pays Bas.

Bien que, par rapport à l'ampleur de cette manifestation, le nombre de visiteurs n'ait pas atteint les espérances des associations, les contacts ont été fort intéressants.

Ainsi, nous avons eu la visite d'une personne qui apporte une très importante contribution à notre association ; songez qu'à ce jour, ce sont plus de 130.000 actes que cette personne a dépouillés pour enrichir notre base de données, tout ceci avec une vitesse et une qualité sans égal.

Gageons que cette personne se reconnaîtra.

R&P lui doit beaucoup et l'en remercie chaleureusement.

D'autres contacts initiés sur le stand permettent d'espérer quelques adhésions à court terme.



Le prochain salon auquel participera R&P se tiendra les premier et deux décembre prochain à Villers-Semeuse dans les Ardennes, à l'initiative de l'association Ardennes Généalogie.

Nous vous y attendons nombreux et lançons un appel aux bonnes volontés pour la permanence au stand.

R&P a déjà, à plusieurs reprises, participé à ce salon qui, nous vous le rappelons est important car il nous a toujours permis d'avoir de nombreux contacts avec de futurs adhérents.

Qu'on se le dise !

Bernard Marchand

DANS CE NUMÉRO :

Edito	1
Les outils	1
Des VI en Avesnois	2
Les fiches matricules	4
Deux anciens droits	7
Les crapouillots	8
Actes insolites	9
Le château de Solre sur Sambre	11

Quelques outils

Le forum internet

<http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

La base de données « actes en ligne »

<http://www.rp59.fr> onglet « actes en ligne »

DES V-1 EN AVESNOIS

Le V1 (de l'allemand Vergeltungswaffe : « arme de représailles ») est une bombe volante et le premier missile de croisière de l'histoire de l'aéronautique. Utilisé à partir de juin 1944, il est remplacé plus tard par le V2.

Le 29 août 1944 à 21 h 50, Hitler ordonne de commencer les tirs de V2 contre Londres, puis le lendemain, que la moitié des tirs soient dirigés sur Paris et les principales villes du Nord.

Le 8 septembre, les tirs sur Paris sont interdits par ordre d'Himmler pour des raisons qu'on ignore. Par contre ils seront repris contre les villes du Nord de la France et le 15 septembre 1944 la première V2 tombera à la Foire Commerciale de Lille ne faisant que des dégâts matériels.

Des V1 provenant des tirs effectués contre les villes belges (d'Anvers, Liège, Bruxelles et Charleroi) tomberont sur le nord de la France.

Des recherches aux archives départementales du Nord à Lille ont permis de retrouver les traces des V1 ou V2 tombés accidentellement dans l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe,

Le 10/10/1944, à 21h40, au lieu dit "Hurtebise", à Berlaimont, un entonnoir a été produit par l'éclatement d'un engin explosif faisant présumer une bombe volante. Cet entonnoir mesure 8 mètres de diamètre et 3 mètres de profondeur. L'engin venait de la direction du Sud-Est.

Avant l'explosion, il a été aperçu une lueur rouge et un crépitements a été entendu, puis quelques minutes après, le bruit d'un avion qui pique.

Les recherches dans un rayon de 6 à 7 kilomètres ont permis de découvrir un tableau et des fils électriques, des débris de tuyaux en métal blanc, et un bloc du même métal comprenant un roulement à billes. Pas de victime. Dégâts peu importants sur un champ de betteraves.

Le 02/11/1944 à 9h15, une bombe volante est tombée au lieu dit "la cage d'en haut" au sud est du village de Dompierre sur Helpe, dans une prairie.

Aucun entonnoir n'existe, l'engin a éclaté sur un pommier. Pas de victime.

Un sifflement d'est en ouest a précédé l'éclatement de 10 secondes.

Des morceaux de tubes de 5 cm de diamètres, remplis d'amiante, ainsi qu'un morceau de tube en tôle d'acier d'une longueur de 40 cm sur 3 cm de diamètre.

Le 02/11/1944 vers 0h30, une bombe volante dite V2 est tombée dans une pâture à Wattignies la Victoire au lieu dit "l'Apinette".

Cette engin venait de la direction du Nord Est. Il est arrivé sur la commune avec un fort bruit de moteur sonnait la ferraille, et un léger sifflement.

Un certain moment, le moteur s'est arrêté. Une vive lueur a été aperçue suivie d'une volonte détonation. Sur les lieux de l'explosion, il existe un entonnoir de 1,5 mètre de profondeur sur 6 mètres de diamètre.

Une vache qui se trouvait dans la prairie a été blessée...

Dans l'entonnoir existent de nombreux morceaux de ferraille constitués par des tuyaux et des plaques paraissant avoir été soudées à l'autogène. Sur l'un d'eux figure l'inscription suivante: S-A.R.U.S

De nombreuses vitres des habitations de la commune ont été brisées.

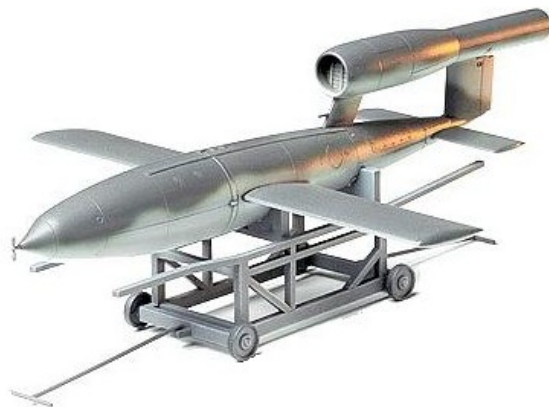
Le 02/11/1944 à 9h15, une torpille a explosée à Dompierre sur Helpe, dans une pâture.

Le 04/11/1944 à 8h50, un V1 a explosé dans un champ à Ferrière la Grande, rendant 4 maisons inhabitables, et arrachant plusieurs toitures. 10 personnes ont été blessées par des éclats de verre.

Le 04/11/1944, vers 8h50, une bombe volante dite V1, est tombée dans une pâture à Ferrière la Petite, à 100 mètres à l'est de l'église.

Cet engin venait de la direction de l'est. Il est arrivé sur la commune après avoir décrit une courbe, avec un fort bruit de moteur sonnait la ferraille, et un léger sifflement.

A un certain moment, le moteur s'est arrêté et l'engin a percuté le sol où il a éclaté.



Sur les lieux de l'explosion existe un entonnoir de 4 mètres de profondeur sur 15 mètres de diamètre. Des morceaux de ferraille ont été projetés dans un rayon de 400 mètres.

Dix personnes ont été blessées, dont un grièvement, par des éclats de verre et de matériaux.

Les toitures des habitations ont été en partie arrachées et les vitres brisées. Plusieurs maisons ont été particulièrement endommagées, quatre sont inhabitables.....

Le 10/11/1944, vers 18h45, une bombe volante dite V2 est tombée dans un champ à Limont Fontaine, au lieu dit "la guinguette", à 500 mètres du centre de la commune.

Cette engin venait de la direction du Nord est.....

Sur les lieux de l'explosion existe un entonnoir de 3 mètres de profondeur sur 10 mètres de diamètre.....

Les toitures des habitations ont été en partie arrachées et les vitres brisées. Il n'y a aucune victime.

Le 15/11/1944 à 8h50, un V1 est tombé sur le territoire de la commune de Sars Poteries, rue Pasteur, en plein centre de la localité. La chute de cet engin a provoqué en bordure de la route précitée un entonnoir de 6 mètres de diamètre et 4 mètres de profondeur. En outre 5 immeubles ont été détruits, 23 fortement endommagés et environ 100 autres sont partiellement endommagés.

Cinq personnes ont été tuées, sept ont été gravement blessées, et ont dû être hospitalisées.

Une minute avant la chute, l'engin est passé au dessus de la gendarmerie de Solre le Château, venant de l'est, et se dirigeant vers l'ouest....

Quelques instants avant sa chute, le bruit du moteur du V1 s'est arrêté et a été remplacé par un sifflement semblable à celui d'une sirène, puis par une forte lueur, et enfin l'explosion au sol.

Tous les habitants de la commune et ceux des communes voisines sont arrivés presque immédiatement sur les lieux pour porter secours aux victimes.

A 13 heures, un détachement des milices patriotiques anciens FFI de Sars Poteries est arrivé sur place pour renforcer le service d'ordre.

Le 16/11/1944 à 18h50, un V1 est tombé sur le territoire de la commune de Solre le Château, sur un sentier de la "Lorette", à 300 mètres environ de la route nationale N°362, à la sortie Nord de la localité.

La chute de cet engin a provoqué un entonnoir de 1,5 mètre de profondeur, et de 5 mètres de diamètre. 8 immeubles ont été endommagés.

Aucune victime.....

Le 18/11/1944, à 16 heures, un V1 est tombé dans les champs, sur le territoire de la commune de Wallers Trélon. Pas de victime, pas de dégât.

Le 18/11/1944 à 18h, une torpille volante est tombée à Vieux Reng, hameau de Lameries, sur un hangar agricole, rempli de céréales. Sept personnes ont été blessées dont une grièvement. Deux fermes ont été détruites, ainsi qu'une maison.

Le 25/11/1944, une autre bombe volante s'est de nouveau abattue sur la commune, à 400 mètres du hameau de Lameries. Aucune victime. Quelques vitres ont été brisées.

Le 22/11/1944, vers 2h, un engin a fait explosion dans un champ à Wagnies le Petit. Cet engin se dirigeait vers l'est, et il est tombé dans un champ à 600 mètres des premières maisons. L'explosion a fait un trou de 3,5 mètres de profondeur sur 5 mètres de diamètre.

Les dégâts consistent en des bris de vitres et de tuiles.

Le 02/12/1944 vers 23h, une bombe volante dite V1 est tombée dans les champs de la commune de Mai-rieux, à 200 mètres du fort de Héron. Aucune victime, des dégâts dans un champ de seigle.

Il a été retrouvé un manchon portant l'inscription HIER...verboden.

Bien que situé avant la période d'utilisation des V1/V2, ce courrier du préfet du Nord accompagnait les précédents rapports. Il écrit à l'ambassadeur de France, délégué général du gouvernement Français dans les territoires occupés, à Paris, le 17/09/1941: "par votre lettre du 10/09/1941, vous avez bien voulu me rappeler l'urgence du règlement à la société de ST-GOBAIN (glacière de Rousies), des allocations qui peuvent lui être allouées pour ses immeubles de Rousies, endommagés par faits de guerre. Il résulte des renseignements qui me sont fournis par le service de la reconstruction immobilière que cette société a présenté au titre de la loi du 05/08/1940, deux dossiers, pour les immeubles dont il s'agit, l'un s'élevant à 1 942 828 Frs, l'autre se montant à 75 527 Frs.

La vérification de ces dossiers est terminée, et l'arrêté préfectoral fixant les subventions de l'Etat sera signé à bref délai (maximum 50 000 Frs par dossier).

J'ajoute que, pour le règlement définitif de cette affaire, le commissaire technique à la reconstruction immobilière n'a pas à connaître des dommages industriels".

AD

UNE SOURCE D'INFORMATION PEU CONNUE: LES FICHES MATRICULES

Le service militaire obligatoire:

1798 à 1818

La loi Jourdan-Delbrel du 19 fructidor de l'an VI (5 septembre 1798) institue la conscription. Le service militaire est obligatoire pour tous. Il n'existe plus d'armée de métier formée de nobles, de vagabonds et de mercenaires. Chaque Français est déclaré soldat de 20 à 25 ans soit par engagement volontaire soit par la conscription.

Un tableau de recensement est dressé par commune et par canton. Ces tableaux sont dressés par classe et mentionnent les noms, prénoms, année et jour de naissance, la taille, la profession, la commune du domicile. Les conscrits sont recensés dans la commune de leur domicile ou de celle de leurs parents.

Le principe du remplacement est reconnu (loi du 8 mars 1800), chaque conscrit pouvait payer un remplaçant afin d'échapper aux obligations militaires.

Le tirage au sort sera institué par la loi du 28 décembre 1803. Le service obligatoire est de 5 ans.

Les jeunes gens mariés sont parfois exemptés, ce qui conduit à des abus (voir le bulletin numéro 2).

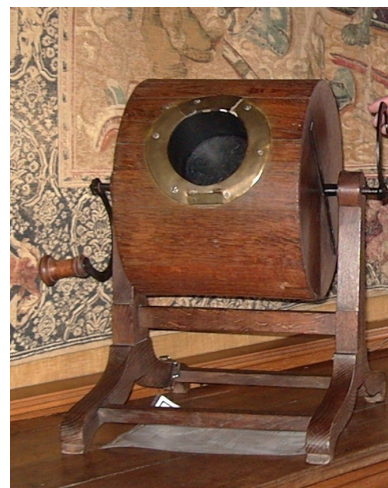
1818 à 1872

La loi du 10 mars 1818 dite « loi Gouvion-Saint-Cyr » modifie sensiblement le système de la conscription.

La désignation du contingent se fait à la fois en fonction de la population des départements déterminée par les recensements, et par tirage au sort avec possibilité de remplacement.

La durée du service militaire est de 6 ans.

Le tirage au sort a lieu au chef-lieu de canton en séance publique devant le sous-préfet et les maires. Les jeunes gens sont appelés dans l'ordre du tableau de recensement pour prendre un numéro dans une urne. Suivant le numéro, certains seront dispensés de toute obligation militaire, les autres se présenteront devant le conseil de révision qui jugera de l'aptitude physique et des causes de dispense ou d'exemption.



Urne pour le tirage au sort (mairie de Berlaimont)

1872-1997

En 1872, la loi Cissey modifie le recrutement de l'armée. Elle instaure un service militaire universel d'une durée fixée par tirage au sort (cinq ans ou un an).

Le remplacement militaire est supprimé.

Des registres matricules sont dressés par département à partir des listes de recrutement des cantons ; ces registres mentionnent l'incorporation de chaque homme inscrit et tous les changements qui peuvent intervenir dans sa situation (affectations, changement de domicile).

En 1905, le service militaire devient national, personnel, obligatoire et d'une durée égale pour tous. Le tirage au sort disparaît (loi du 21 mars 1905).

En 1997, le service national est suspendu.

Les registres matricules

Les registres, tenus par l'Armée, sont versés après le 92e anniversaire aux archives départementales.

Avant, il faudra contacter le bureau central d'archives administratives militaires, à Pau (caserne Bernadotte), pour connaître la carrière militaire des conscrits les plus jeunes.

Ces registres rassemblent les fiches matricules qui indiquent les renseignements signalétiques et les services militaires. Ils sont côtés dans la sous série 1R, et disponibles en consultation sur internet pour les départements du Nord et des Ardennes.

Ils sont répertoriés par classe d'âge, par bureau de recrutement, par numéro de registre comportant 500 fiches.

Comment trouver un état signalétique et des services :

Pour cela il faut connaître l'année et l'arrondissement (bureau de recrutement) de naissance de la personne.

En cas de déménagement, elle peut être recensée dans l'arrondissement de résidence. Si on ne connaît l'année, il faudra rechercher dans différents registres.

Exemple : François DUPONT, né le 02/05/1865 à Maubeuge. l'année de naissance donne la classe $1865 + 20 = 1885$, le lieu de naissance donne le bureau de recrutement : Avesnes sur Helpe

1) Une recherche dans la table des matricules, bureau = Avesnes, classe = 1885 donne accès à un registre contenant les numéros de matricule, et classé par ordre alphabétique. Page 31, il est indiqué que le numéro de matricule est 1602, 4^e registre. (1^e : 1 à 500, 2^e : 501 à 1000, 3^e : 1001 à 1500, 4^e : 1501 à 2000, etc)

2) intéressons nous aux « fiches matricules ». La liste proposée nous indique qu'il est possible de trouver, pour l'arrondissement d'Avesnes, les registres matricules pour les classes comprises entre 1867 et 1912, donc naissance entre 1847 et 1892 (fiches datant de plus de 100 ans)

La liste déroulante propose « classe 1885 AVESNES [volume 4].

Cliquer ensuite sur « voir le registre ».

La fiche matricule se trouve page 103.

Que trouve-t-on comme informations?

- 1) l'état-civil, date et lieu de naissance, lieu de résidence et profession, noms et prénoms des parents, et informations sur le conjoint. Exemple: Né le 25/08/1884 à Obrechies, fils de Jules Séverin BOULINGUEZ et de Elise Marie HAINAUT, Epoux de Suzane COLINET, demeurant à Rousies (mariage le 24/06/1911 à Rousies). Tourneur chez Gottignies en 1906.
- 2) La décision du conseil de révision et le motif. Exemple: Inscrit sous le numéro 33 de la liste du canton de Maubeuge Sud. Classé dans la 3e partie de la liste en 1914.
- 3) Le signalement: couleur des cheveux, des yeux, taille, etc. Exemple: Signalement: cheveux châtain, sourcils châtain, yeux gris, front large, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, taille 1m72, degré d'instruction 3.
- 4) Degré d'instruction
 - 0 : ne sait ni lire, ni écrire ;
 - 1 : sait lire seulement ;
 - 2 : sait lire et écrire ;
 - 3 : possède une instruction primaire plus développée ;
 - 4 : a obtenu le brevet de l'enseignement primaire ;
 - 5 : bachelier, licencié, etc. (avec indication du diplôme) ;
 - X : dont on a pu vérifier l'instruction.

ETAT CIVIL

Né le 14 août 1874, à Soyreuil, canton
de Hanbeuge, département de du Nord, résident
à Rousies, canton de Hanbeuge, département
de du Nord, profession de Négociant
fils de Gustave et de Mme Maria, domiciliés
à Rousies, canton de Hanbeuge, département de du Nord

N° 32 de tirage dans le canton de Hanbeuge

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Dispense au Service
Dispense art 21. Frère au Service
Compris dans la 2^e partie de la liste du recrutement cantonal (portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Affecté au 154^{ème} de ligne
Armée du Corps I^{er} le Novembre 1895 N° M 7519
Soldat de 2^e classe ledit jour. Passé dans la disponibilité
le 22 septembre 1896 en attendant son passage dans
la réserve de l'armée active.

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils Châtains
yeux Fauves, front Haut
nez moyen, bouche moyenne
menton Grand, visage ovale
Taille : 1 m. 63 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :
Marque de petite fende

Degré { générale (1). 3
d'instruction : militaire (2). cavalerie

Données personnelles

Service militaire

Statut civil

Autres renseignements

Observations

Signature

Date

Rappelé à l'activité (Décret de M^r Gⁿ du 1^{er} Août 1915)

M^r Gⁿ sur Année le 6 Août 1915. Buisson à Moulange le 7. 7^e 1915.
M^r Gⁿ sur Année du 10. 11. 1915. J. d. C. le 7. 9^e 1915. Avis du Capitaine
date du 8 Juin 1917.

Jugement déclaratif de décès rendu par le Tribunal d'Avesnes.
du 1^{er} f^oice de décès au 4. 7^e 1915 "mort pour la France".

A accompli une période d'exercices dans l'Armée territoriale le 1^{er} OCT 1915.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	1 Nov	1 Nov	1 Nov	1 Nov
	1898	1898	1914	1. 20

DEUX ANCIENS DROITS : VINAGE ET CHAUSSÉAGE

Le vinage était un droit dû pour l'entrée ou la sortie d'une denrée ou marchandise. Le Chaussage était le droit de passage sur une chaussée ou un pont.

En janvier 1714, le fermier de l'octroi de Maubeuge saisit le chariot chargé de grains de Martin JULIEN, meunier de Rousies, ce dernier ne voulant pas s'acquitter des droits doubles de vinage et de chaussage.

Le meunier de l'abbaye d'Hautmont est dans le même cas. Ils adressent tous deux une demande au magistrat de la ville de Maubeuge:

"Remontrent très humblement Dom Ansbert PETIT abbé d'Hautmont et le sieur Martin Julien propriétaire du moulin de Rousies que de tout temps le meunier dudit Hautmont et celui dudit Rousies sont venus en cette ville chercher les moulnées pour les porter à leurs moulins sans que jamais on leur ai fait payer aucun droit de vinage ni chaussage à la porte, parce que c'est pour la commodité de la ville. Aujourd'hui cependant le fermier desdits droits prétendent les faire payer contre une possession immémoriale de cet usage."

Le fermier de l'octroi demande que soient apportées les preuves de cette coutume.

Ce que font Dom Ansbert PETIT abbé d'Hautmont et le sieur Martin JULIEN propriétaire du moulin de Rousies, pardevant Monseigneur DOUJAR, chevalier conseiller du Roi en son conseil, maître des requêtes ordinaires en son hotel, intendant du hainaut: "... ayant eu communication de la réponse fournie par le sieur DU-QUENIL fermier, du doublement des droits de péages, chaussage et d'item pour réplique. Nous affirment que les meuniers n'ont jamais payé de droits pour les grains qu'ils venaient chercher pour les moudre, et ramener la farine aux bourgeois de cette ville. Ils ont toujours eu usage et coutume, de mémoire d'homme de ne rien payer, même depuis l'établissement du droit. Car lorsqu'on l'a établi les bourgeois se sont réservés ce privilège, qui a été continu. Et lorsque quelques nouveaux fermiers l'ont voulu exiger, ils en ont été déboutés, notamment du temps de Monseigneur VOISIN, ou l'intendant de cette province en l'an 1692".

Le sept mai 1714, l'intendant du Hainaut délivre une ordonnance qui délivre les meuniers des droits de vinage et de chaussage pour "les grains concernant les bourgeois".

Source: archives municipales de Maubeuge



Les Crapouillots, des hommes et des canons

Ce n'est pas par hasard que le même mot a servi pour désigner les mortiers de tranchée et leurs artilleurs de la Grande Guerre. Transportant leurs 58 par pièces détachées et leurs bombes, gargousses ou fusées sur l'épaule ou à bout de bras, installant le canon sur la plate-forme, le remettant dans la bonne direction avec un fil à plomb et un piquet repère après chaque départ de bombe, les crapouillots étaient vraiment mariés avec leurs mortiers du même nom.

Dans les jugements portés sur les crapouillots par ceux qui les ont vus à l'œuvre, le même compliment revient toujours : leur courage.

« au milieu des fantassins, dont le rôle entre les combats était souvent passif, le crapouillot travaillait sans trêve, plus ouvrier que combattant usant essentiellement de son dos et la force de ses bras » déclarait le général Rouquerol, ajoutant que « par habitude il regardait sans peur le danger et le bravait sans hésiter ».

Ce qui distingua surtout les crapouillots de leurs camarades d'autres armes ce fut leur esprit d'indépendance et de débrouillardise.



Mortier de 150 modèle 1917



Mortier de 150 modèle Louis-Philippe



Mortier de 150 Fabry



Mortier de 58 modèle 1bis



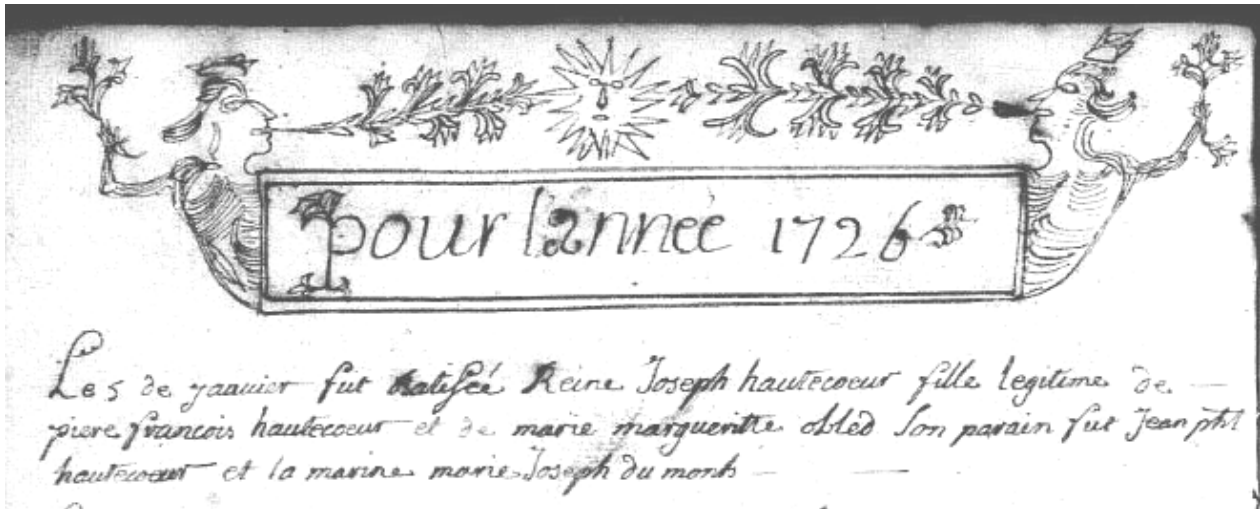
**Le monument des Crapouillots
au moulin de Laffaux**

Le moulin de pierre blanche de Laffaux, non loin du chemin des Dames, témoigne de combats acharnés. Il donne une longue liste des unités de crapouillots qui se sont illustrées notamment dans les bois de l'Argonne et de la Haute Chevauchée et qui se sont battus de Dunkerque à Belfort.

Le point précis où s'élève le monument se trouve entre la « tranchée du moulin » et la « tranchée Danton » à 150m de la tranchée allemande

ACTES INSOLITES

Registres de Forest en Cambrésis : un curé artiste

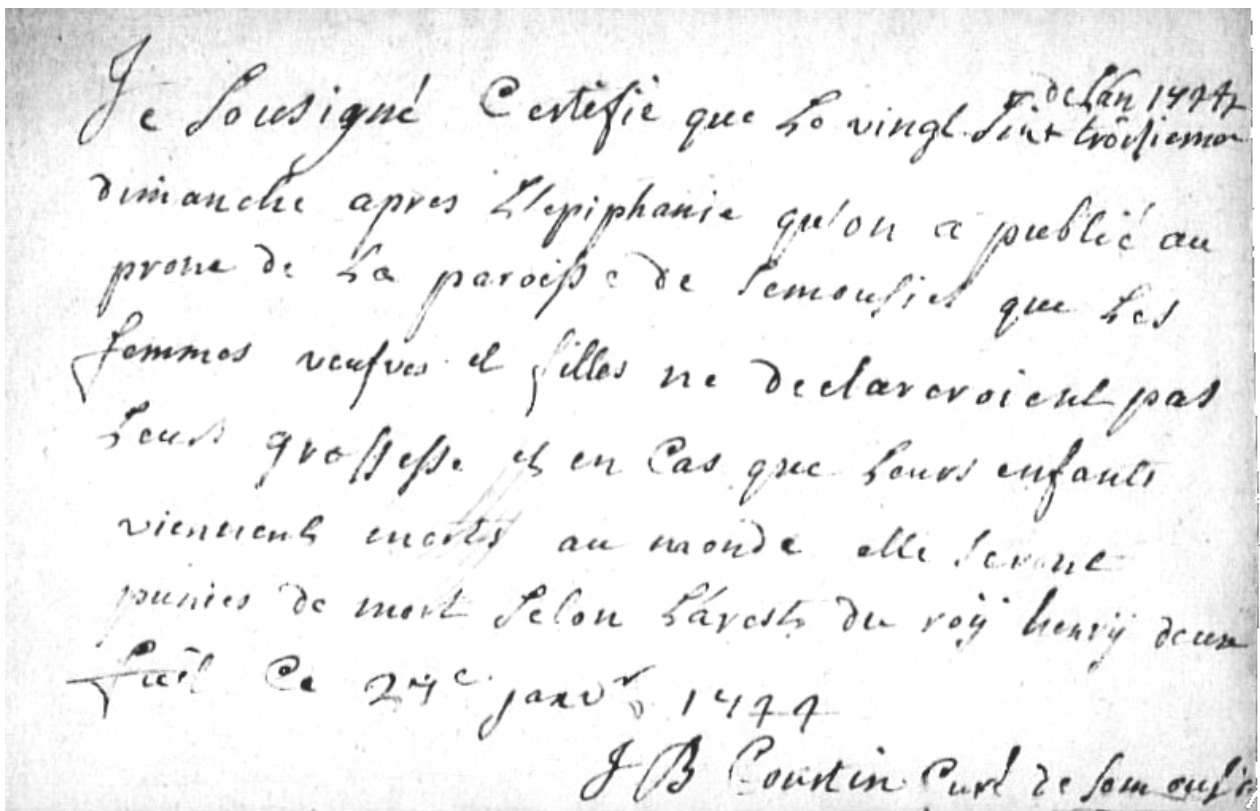


Registre de Semousies, en 1744: un curé rigoriste

Je soussigné certifie que le vingt six de l'an 1744, le troisième dimanche après l'épiphanie qu'on a publié au prône de la paroisse de Semousies que les femmes veuves et filles ne déclareraient pas leur grossesse et en cas que leurs enfants viennent morts au monde elles seront punies de mort selon l'arrêt du Roy Henry deux. Fait ce 27 janvier 1744.

Signé JB Courtin curé de Semousies

Effectivement, un édit de Henri II datant de février 1556 contre "le recelé de grossesses et d'accouchements", ordonna aux filles non mariées et aux veuves qui attendaient un enfant de déclarer leur grossesse sous peine de mort.



ACTE INSOLITE

A Neuf Mesnil, l'an 9. Naissance d'un enfant naturel, « pour cause d'impuissance accidentelle » du père.

1^{re}
François Jean

Mairie du Neuf Mesnil.
Arrondissement communal d'Arques.
Du Douze prairial, an Neuf de la République française.
Acte de Naissance de François Jean, né le Douze
Prairial, à sept heures et demi de nuit, fils naturel
de Marie Antoine Bettignies, domiciliée au Neuf Mesnil,
et d'un père inconnu, pour cause d'impuissance
accidentelle de Duon Moreau, Berger audit lieu, son
époux; selon la déclaration que nous en a faite
Marie Anne Culot, Sage femme, de ladite commune,
qui L'a eue de L'accouchée dans les douleurs
de L'enfantement; Et selon la déclaration dudit
Moreau qui a nié y avoir aucune part pour ladite
Cause d'impuissance.
Le Sexe de L'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, Nicolas Joseph Beller, ouvrier,
domicilié au Neuf Mesnil, âgé de trente six ans.
Second témoin, Marie Angélique Devaux,
son épouse, âgée de vingt sept ans.
Sur la requisition à moi faite par ladite Marie
Anne Culot, Sage femme, j'en ai dressé le présent
acte; Et ont signé.
Constaté suivant la Loi par moi Michel Joseph
Lion, maire de la commune du Neuf Mesnil, faisant
les fonctions d'officier public de l'Etat civil
N: Beller M: A: Devaux
et: a: p: culot

Lion

Dans notre série Traces d'histoire

A ce jour, nous avons principalement étudié des sujets touchant très directement notre région française.

Dans le cadre du tourisme de proximité, il est bon de revoir nos racines régionales.

Après de bonnes vacances, nous allons aujourd'hui refaire un peu de tourisme hors de nos frontières en dépassant largement le domaine de la généalogie classique pour nous attacher à un véritable sujet historique.

DEVINETTE :

1^{er} indice : L'histoire, la généalogie et les jeux olympiques ont un point commun dans notre région.

2^{ème} indice : Nous n'avons aucune frontière naturelle à franchir pour trouver le dit point commun,

3^{ème} indice : Le tout concerne un lieu précis à moins de 10mn de la frontière franco-belge entre l'Avesnois et le Hainaut belge ?

La réponse :

Le château de Solre-sur-Sambre et ses propriétaires.

Le château de Solre-sur-Sambre

I : Le château et son architecture

Construit fin du 13^{ème} siècle /début du 14^{ème}, il s'agit d'un véritable château fort.

Plusieurs fois transformé dans les premiers siècles suivant son édification, il s'agit d'un magnifique témoin du passé que bon nombre d'écoles pourraient étudier en cours d'histoire.

Très heureusement, les travaux non pas défiguré son style initial et le fait qu'il soit toujours resté propriété de familles nobles au fil des générations est sans doute l'élément fort nous permettant d'admirer un château fort quasi dans son jus initial.

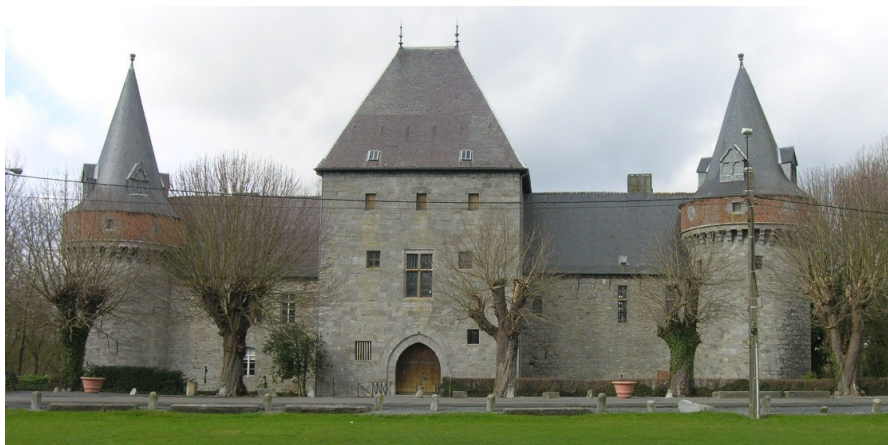
De nos jours, il est d'ailleurs toujours entouré totalement de douves en eau, alimentées depuis l'origine par la rivière Thure. Cette dernière se jette dans la rivière Sambre quelques centaines de mètres plus loin.

Son aspect ne laisse aucun doute : il s'agit bien d'un château à vocation de forteresse.

Qu'on en juge :

Le château forme un quadrilatère dont l'emprise forme quasiment un carré bordé par les douves.

Au centre de sa façade principale, orientée vers le Sud et la place du village, un imposant donjon percé de petites ouvertures (datation : XIII^{ème} siècle).



A chacun des angles de ce carré, des tours défensives de section cylindrique. Celles entourant le donjon sont revêtues d'une toiture conique recouvrant des mâchicoulis placés en encorbellement sur la tour initiale. Il s'agit donc de tours en poivrière.

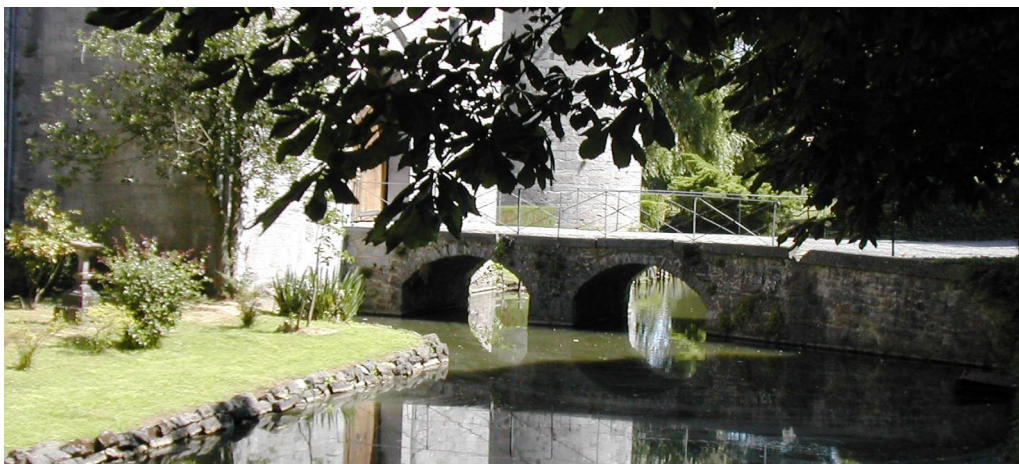


Cette modification architecturale à but militaire les démarque de l'aspect originel, celui des deux tours Nord, partiellement détruites.



A la base de la tour, nous distinguons 2 archères canonnières surmontées, au 1^{er} étage de 2 archères simples. Pas le moindre doute sur la destination guerrière de ce château depuis les temps anciens. Entre ces 4 tours, le donjon est encadré de corps de logis. Le donjon lui-même est aussi un quasi carré : 12,70 mètres par 11,50 mètres au niveau du sol. Les murs sont très épais à ce niveau (de l'ordre de 2,30 mètres, pour atteindre 1,65 mètre dans les niveaux plus élevés).

Historiquement, le donjon défendait le comté du Hainaut face à la France et au comté de Liège. Aussi, ce donjon est percé du porche d'entrée, accessible via une passerelle surplombant les douves.



A l'origine existait comme il se doit un pont levis, d'ailleurs attesté par des documents d'archive, et non bien entendu l'actuelle passerelle construite en dur. Le porche est percé de plusieurs ouvertures latérales et est surplombé d'une fenêtre au meneau à moulure prismatique.

Sur les 2 faces latérales, des bâtiments bordent la cour centrale et intègrent le chemin de ronde, dont on distingue très bien les arcades et la forme générale sur la carte postale ancienne suivante :



En observant plus attentivement la façade principale extérieure et en la comparant avec celle côté cour, il est constaté une différence essentielle :

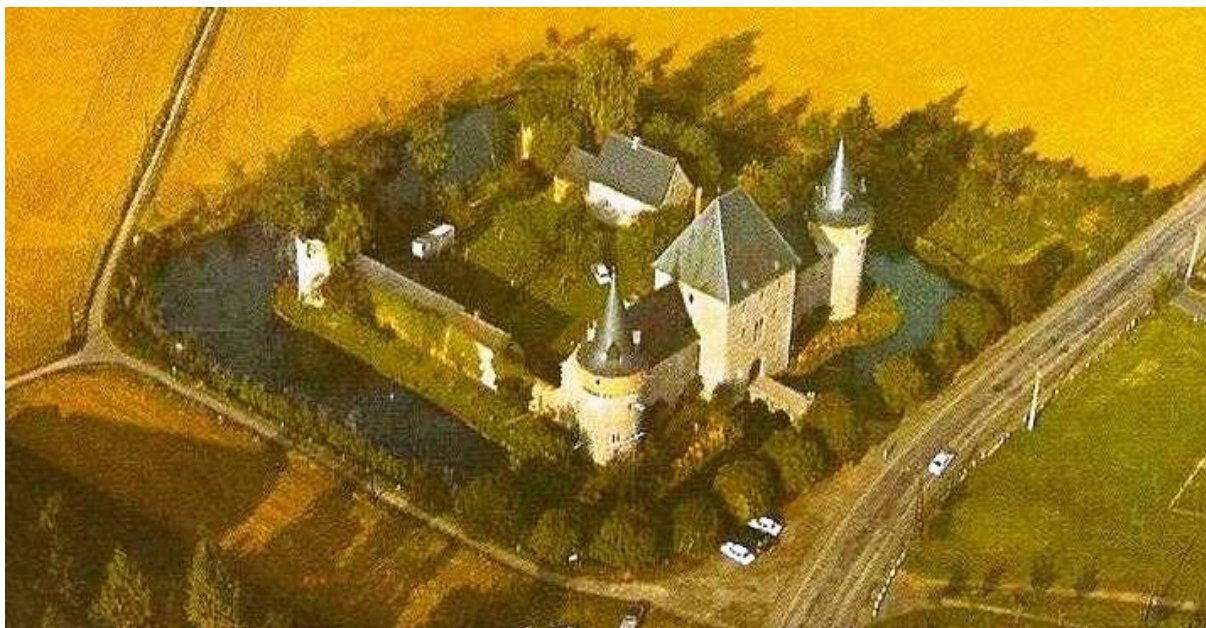
A l'extérieur, les pierres présentent un appareillage très régulier (des pierres taillées » au rectangle » pour les non initiés.) Il s'agit vraisemblablement d'une restauration que l'on peut évaluer courant XVIIème, vu la technique employée.



A l'intérieur, les pierres présentent un appareillage irrégulier, témoin d'une date de construction plus ancienne. Toutefois, les logis côté cour intègrent aussi la brique comme matériau de construction.



La cour centrale, parfaitement dégagée en son centre, rappelle bien le style initial et son usage normal dans une telle forteresse : celui de refuge de la population sous l'autorité du château lors des conflits.



L'intérieur du château n'est plus ouvert aux visites. Toutefois, le précédent propriétaire les autorisaient.

Aussi le programme de visite et les cartes postales de voici quelques décennies nous permettent d'apprécier cette architecture aussi bien préservée.

Reprenons donc un parcours de visite :

Après avoir franchi le pont de pierre, nous trouvons une double porte de facture ancienne, toute de bois. Les deux battants sont maintenus à l'aide de pièces et clous de forge.



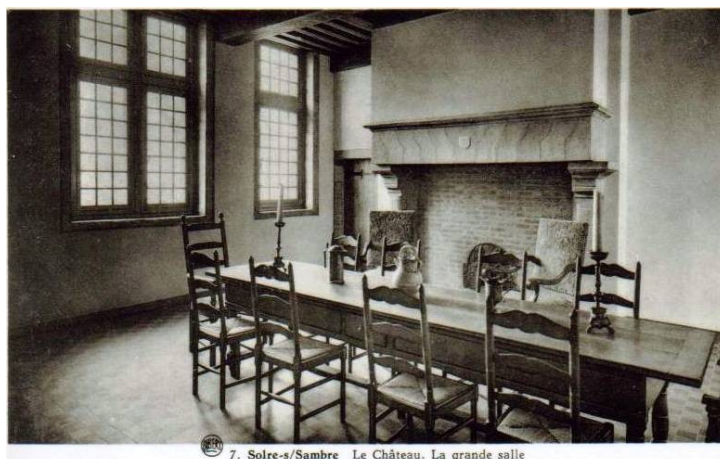
Nous voici sous le donjon. La voute ogivale est percée de part et d'autres d'arcades, garnies de bancs de pierre où s'asseyaient « les manants ».



Sortant de cette voute, la cour intérieure est entièrement close. Sur une sorte de dépendance, nous remarquons deux écus aux armes de la famille Carondelet portant devise « Plus y poisse Carondelet » et une date : 1593. Là, nous apprenons que les tours en poivrière sont dues à cette famille et peuvent être datées des années 1500.

Pénétrant dans le logis, nous voici au premier étage où deux belles salles restaurées permettent d'y admirer de jolies cheminées de pierre grise. Les fenêtres percées vers l'extérieur de l'enceinte entre les 2 tours et le donjon ne datent que de quelques siècles, donc après la fin de l'usage guerrier du lieu.

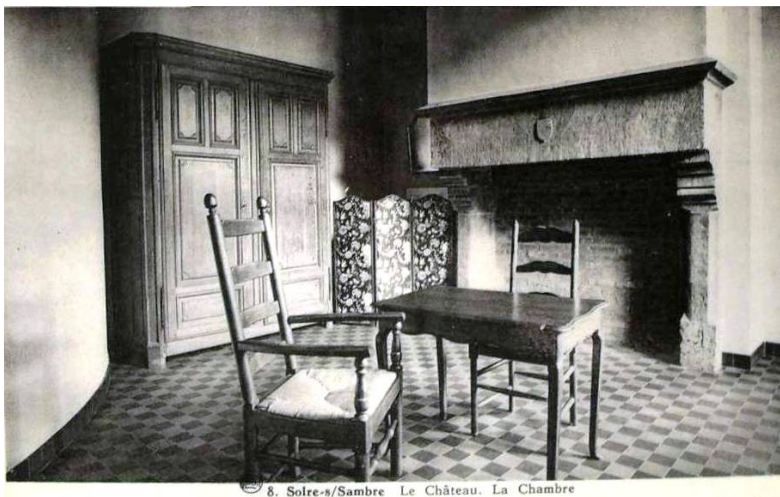
Nous voici donc dans la grande salle où vous y remarquerez en particulier une très belle cheminée ornée d'un blason aux armes des propriétaires qui l'ont faite édifier.



7. Solre-s/Sambre Le Château. La grande salle

Cet unique moyen de chauffage nous permet de mieux comprendre les motifs qui font que cette partie de château n'est plus utilisable à l'époque actuelle.

La chambre des seigneurs présente aussi ce même élément de confort :



A noter aussi la forme cylindrique du mur de gauche. Cette pièce est en effet adossée à l'une des tours, dont elle reprend le profil.

Empruntant un étroit escalier en colimaçon de la tour, voici le second étage.

Cette pièce, percée de trois petites fenêtres, était autrefois fermée de volets à bascule. Dans le coin gauche de l'embrasure, une pierre formant saillie était autrefois le siège du guetteur.

Une cheminée à manteau, ornée de deux élégantes colonnettes. Taillées en pierre bleue, leur forme cylindrique comporte des arrêtes saillantes.

La remarquable charpente des combles, en cœur de chêne comme toutes celles du château présente ici une forme de dôme. Les années n'ont pas laissé de traces et le tout paraît comme neuf.

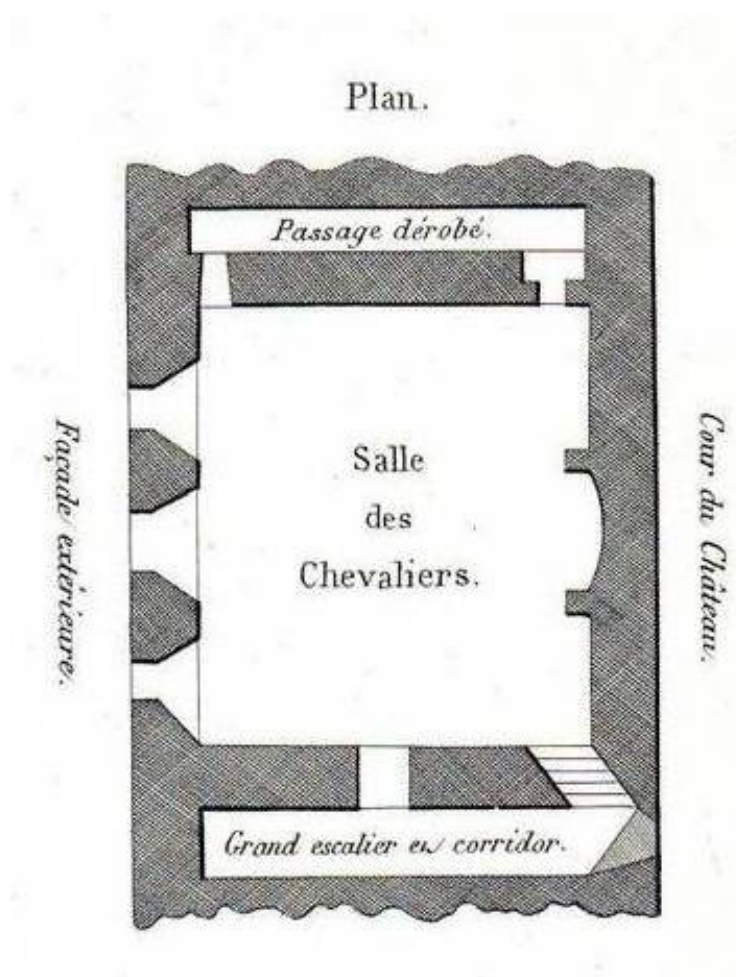


Le chemin de ronde avec mâchicoulis est soutenu par des corbeaux de bonne coupe.

De là, on surplombe les douves tout en se trouvant à l'abri dans la pénombre qui formait contrejour aux assaillants.



En redescendant, nous voici dans la grande salle du donjon, appelée salle des chevaliers. A l'évidence, Jennepin est aussi passé en ce lieu et en a repris l'aspect général en traçant une coupe que voici :



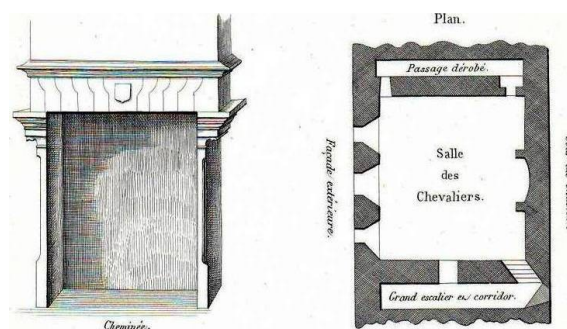
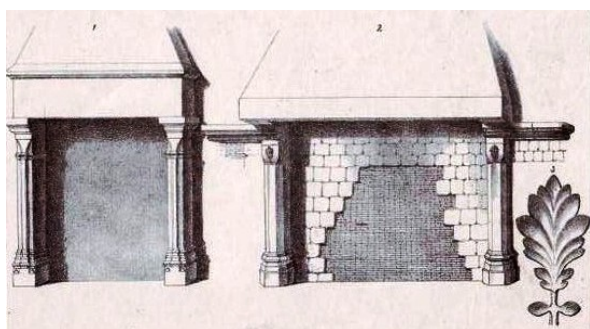
Tout comme lui, nous admirons la cheminée, véritablement monumentale. Son manteau est couvert de carreaux faits de poterie très dure. Cette maçonnerie repose sur une grande pierre elle-même soutenue par deux belles colonnettes de pierre bleue. Leurs chapiteaux sont ornés d'une feuille pennée profondément ciselée.

Dans cette salle, des guetteurs occupaient leur poste, abrités dans de petites logettes.



6. Solre-s/Sambre Le Château. Une Tour, vue intérieure

Les dites cheminées étaient à ce point remarquables que l'historien régionaliste JENNEPIN ne s'y était pas trompé en les reprenant dans un jeu de gravures, il y a un peu plus d'un siècle :



Comme vous le découvrez, l'une des planches représente aussi la salle des chevaliers, vue précédemment.

Redescendant dans la cour, il est encore possible d'y voir les prisons. C'est un sombre et humide cachot, tel qu'il était de mise depuis le moyen âge. Notre dos se fige, comme si nous venions d'emprunter une machine à remonter le temps.

Le guide nous rassure un peu en décrivant un bel attroupement. C'est un ruilant cortège de seigneurs et pages. Les dames portent le hennin. Pour un peu, voici la fête concluant un tournoi ou mieux encore de valeureux chevaliers, de retour de croisade.



Vous comprenez maintenant mieux que si le château ne répond plus aux règles de vie élémentaires de notre époque, elle ne pouvait constituer un véritable lieu de villégiature pour ses propriétaires à défaut d'aménagement.

L'ancienne chapelle répondait mieux à cette nécessité sans pour autant dénaturer de tels lieux. Elle paraît avoir été très récemment réaménagée en lieu de vie. De plus, elle n'est pas l'ancienne chapelle castrale mentionnée en 1410.

Toutefois, à défaut d'être l'une de mes destinations préférées, il ne m'aurait pas été possible de détecter cette évolution. Le respect de l'aspect architectural antérieur aux travaux a été de mise sur ce chantier. La restauration des extérieurs très précise et non agressive.



II : Légendaire de Solre-sur-Sambre

Lorsque l'on observe les documents d'histoire, il n'est pas rare de rencontrer des textes qui n'ont pas valeur de preuve d'évènement anciens mais sont transmis de bouche à oreille avant d'être rapportés par écrit.

Il faut donc les considérer comme des légendes.

L'une d'elle nous décrit le motif pour lequel les 2 tours du fond de la cour du château sont préservées en mauvais état.

Un marécage giboyeux était perpétuel motif de conflit entre les seigneurs de Solre-sur-Sambre et de Neu-

ville.

Ce lieu-dit, entre Solre-sur-Sambre et Merbes-le-château, « les champs de préil », était si riche en gibier que chacun voulait s'en octroyer l'exclusivité du droit de chasse. Ce droit était un privilège de noblesse, faut-il le rappeler ?

Cause de sanglants combats, ce conflit entre seigneurs sema souvent la mort dans les rangs des protagonistes sans pour autant les départager.

Parce qu'une importante sécheresse, synonyme de famine, vint à sévir dans la région, la querelle « de voisinage » redoubla d'ampleur. Il n'était plus question de plaisirs en matière de distraction et de bonne chair, mais bien cette fois de survie.

C'est ainsi que depuis tout ce temps, même après la disparition de la seigneurie de Neuville, que les 2 tours ne retrouvèrent jamais leur état de défense à défaut de restauration.

Le seigneur de Neuville décide d'assiéger le château de Solre. La bataille fait rage et la nuit venue laissait découvrir un véritable champ de bataille couvert de morts.

Les 2 camps finissent par s'accorder un instant et décidèrent d'un accord amiable.

Le seigneur de Neuville s'octroie le droit de chasse dans les marécages de Solre et de l'interdiction de reconstruction des 2 tours Nord du château. En échange, le seigneur de Solre et sa famille ont la vie sauve. Les habitants de Solre, outre la vie conservent leurs propriétés.

III : Histoire et généalogie des propriétaires du château

Un document daté de 1093 nous démontre l'existence de Solre-sur-Sambre à cette date si lointaine.

Les seigneurs de Barbençon, propriétaires de 1244 à 1410

Le château est propriété d'une puissante famille féodale, les Barbençon, de 1244 jusqu'en 1410.

1er seigneur de Solre-sur-Sambre : Nicolas II de Barbençon (+1256). On lui doit la création de l'abbaye de la Thure, au Sud du village.

Dernier seigneur de ce nom : Arnould de Barbençon (+ 1410).

Toutefois, le titre de prince de Barbençon s'est transmis dans la lignée des « De Ligne » jusqu'à nos jours.

La maison Mortagne, propriétaire de 1410 à 1480 :

Catherine de Barbençon, fille d'Arnould, x Gilles II de Mortagne (fils de Thomas, seigneur de Mortagne, arrêté par Guillaume de Lallaing (le grand bailli du Hainaut), + 1433, condamné à mort et écartelé sur la place du marché à Mons pour avoir complotté la mort du Duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon).

Les biens, château de Solre-sur-Sambre comme celui de Potelle (tient, nous revoici en actuelle France, tout à côté du Quesnoy...) sont confisqués et donnés à Antoine de Croy (o1385, +1475), dit Le grand, le seigneur de Roeulx.

Ce dernier les revend tous deux au frère et à la sœur de Gilles, trois ans plus tard.

Dernier Mortagne à posséder Solre : Antoine de Mortagne.

Les Carondelet 1480/1628 :

- Jean de Carondelet (o1429, +1501) acquiert Solre à Antoine de Mortagne en 1480. 1^{er} président du Parlement des Pays-Bas depuis 1473 (ce parlement est créé par Charles le Téméraire (o1433, +1477). L'année 1480 marque aussi la renommée du propriétaire de Solre car il prend le titre de grand chancelier de Flandre et de Bourgogne de l'archiduc Maximilien de Habsbourg.

X Anne de Parme, dont 11 enfants : 6 fils, 5 filles. Bien peu de descendants survécurent. On crut un instant l'extinction de la lignée inévitable.

- Claude de Carondelet, fils de Jean, devint heureusement seigneur de Solre.

- Ferry de Carondelet (o1473, +1528, inhumé en la cathédrale St Jean de Besançon), petit fils de Jean, sera conseillé de Margueritte d'Autriche (o1480, +1530), régente de Pays-Bas.

- Guillaume de Carondelet x Hélène Van der Steen.

Les Mérode 1629/1857 :

- Anne Françoise de Carondelet (o1615, +1668, x 28/11/1629 Maximilien Antoine, Comte de Mérode-Monfort, marquis de Deinze (o 06/12/1611, +11/11/1670). Pour ce mariage en pleine jeunesse, Anne, dame de Solre, vicomtesse de Wauvremont, a en particulier pour dote le château de Solre qui parvient de cette façon dans les possessions de la famille Mérode.

Maximilien Antoine sera par son mariage Vicomte de Wauvremont, seigneur de Solre-sur-Sambre et de Crupet.

Maximilien François (o1665, +1725)

Thérèse (o1695, +1725, x 1715 Joachim Maximilien de Mérode, son cousin (o1690, +1748)

Jean Charles, fils de Joachim Maximilien et Thérèse (o1719, + 1774, x Marie-Charlotte d'Arenberg, princesse,

(o1722, +1748) sans descendance.

Marie Philippine de Mérode, sœur de Jean Charles, (o1721, +1769, x d'Othon Henri d'Oignies), hérite des biens de son frère et de sa belle-sœur.

Marie d'Oignies-Mastaing, princesse de Grimberghe (o 20/09/1760 Bruxelles, +04/08/1842, Bruxelles, x 01/06/1778, Bruxelles : Guillaume Charles Ghislain Mérode, Prince de Rubempré et d'Everbergh, Grand d'Espagne de 1^{ère} classe, Chambellan Impérial et royal, membre du sénat impérial de France, Grand maréchal de la Cor des Pays-Bas.

Félix de Mérode (o13/04/1791, Maestrich,, +07/02/1857, Bruxelles, second fils de Guillaume Charles Ghislain et de Marie), x 04/07/1809, Paris, F. Rosalie de Grammont. Il hérite du château en 1830 et y réside pendant la Révolution belge. Membre du gouvernement provisoire, député, ministre d'état. Il participa à l'élaboration de la Constitution belge. La couronne du futur Royaume de Belgique lui fût même proposée.

Marie-Théoduline de Mérode (o 22/07/1817, Villersexel, Haute-Saône, F., +26/02/1909, Paris, F.), fille de Félix et Rosalie de Grammont hérite du château.

Les WIGNACOURT de 1857 à 1989 sont propriétaires du château

Alof, marquis de Wignacourt, se marie avec Marie-Théoduline de Mérode. Le château passe donc dans la maison Wignacourt et restera jusqu'à ce que le Prince Alexandre de Mérode en devienne le nouveau propriétaire en en faisant l'acquisition en 1989.

IV : La réponse à notre devinette :

Le château est depuis cette acquisition un château princier.

Le prince Alexandre de Mérode fut vice-président du Comité Olympique International (CIO) et président de la commission médicale du CIO.

Il mena toute sa vie une lutte acharnée contre le dopage et ses procédés. En la matière, il fut l'homme qui orchestra le respect de l'éthique du sport.

Il fut président de l'Association des Demeures Historiques et Jardins de Belgique pendant près de quinze ans. Le prince fut le président fondateur du Sportel à Monaco et s'occupa de nombreuses associations sportives en Belgique.

Pour s'y rendre :

Il se trouve à 11 km de la ville de Beaumont, 13 km de la ville de Binche, 25 km de Mons et 16 km de Maubeuge.

De Maubeuge, il faut prendre la voie rapide en direction de Jeumont, traverser la frontière (Grand-Reng) et prendre à droite en direction d'Erquelinnes, puis vers Beaumont. Juste après le rond point d'Erquelinnes, après être passé sur le pont de Sambre, tourner à gauche en direction de l'église de Solre-sur-Sambre puis en suivant le cheminement sinueux tourner à gauche dans la rue du château. La place s'ouvrira devant vous et le château tout au fond.

Si l'intérieur du château est totalement fermé à la visite, la totalité de l'extérieur de la propriété est visible gratuitement, en permanence.

Pour cela, je vous conseille de contourner le château par sa gauche et de profiter du chemin piétonnier enserré entre des derniers mètres de la Thure et les douves.

Au niveau de la tour ancienne partiellement en ruine, vous obliquez soit sur la droite pour longer l'arrière du château, soit sur la gauche en passant sur le petit pont au dessus de la Thure pour rejoindre le moulin Blariaux via un vieux chemin entouré de murs de pierre. Au niveau de cet ancien moulin industriel, pénétrez en pied de Sambre pour la longer jusqu'au déversoir puis l'écluse de la Sambre. Ne pas hésiter à traverser ces 2 points. Cela est ouvert au public.

Un dernier conseil : N'oubliez pas votre appareil photo

Sources :

- base de données, documents, cartes postales et programmes de visites : propriété de l'auteur, *Alain HUBLAU*, membre fondateur de l'association Racines et Patrimoine
- photographies : juillet 2007 / juin 2011 de l'auteur
- Tous droits de reproduction, même partielle, de cet article est soumise à autorisation de l'auteur –

La généalogie complète des différentes familles citées dans cet article peut être retrouvée sur de nombreux sites. Il convient toutefois d'en vérifier les sources, tant elles semblent reproduites dans de multiples bases.

